



Compte rendu sommaire
conseil communautaire du 17 mars 2022 à 9h30 – siège CCVG
 art. L.5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

MB/AL/22-267/ADM

Étaient présents (élus membres du conseil communautaire) : Bruno AYCARD (procuration de M. CASTEL) – Patrick BOUBEKER - Jean-Pierre CALONGE - Jean-Pierre COQUAULT - Virginie CORPORANDY-VIALON (procuration de M. BERTI) - Alexandra DELGADO - Thierry DUPONT – Jérémie FABRE - Bénédicte FOUASSE - Roseline FOUCOU - André GARRON - Nicolas GERARDIN - Pierre HENRY (procuration de Mme GAMBA) – Hervé JAULT (procuration de Mme DRELON) - Philippe LAURERI - Monique MARTINEZ - Éric MATTEODO – Yves PALMIERI (procuration de Mme EXCOFFON-JOLLY) – Danièle RAVINAL (procuration de Mme BELTRA) – Marie-Aurore SMADJA – Christiane VINCENTS - Jean-Luc VITRANT - Marie Martine XICLUNA

Étaient absents excusés : Sandrine BELTRA (procuration à Mme RAVINAL) - Robert BERTI (procuration à Mme CORPORANDY-VIALON) – Roger CASTEL (procuration à M. AYCARD) - Fabienne DRELON (procuration à M. JAULT) - Anne Laure EXCOFFON-JOLLY (procuration à M. PALMIERI) - Mireille GAMBA (procuration à M. HENRY) - Guy GENSOLLEN - Ludivine MANGOT

Administration communautaire : MM. BÉDROSSIAN – ROBERT

PJ au présent PV : néant

PRÉAMBULE

M. FABRE est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Les membres du conseil communautaire valident le Procès-Verbal de la séance du 17 février 2022.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – contrat de relance du logement

Le président expose que l'État a décidé d'accompagner par le dispositif France Relance les territoires caractérisés par une tension sur le marché de l'immobilier pour la production de logements, toutes catégories confondues. Il convient donc de formaliser ce contrat avec l'État selon les objectifs présentés par les communes de Solliès-Pont et Solliès-Toucas pour une aide respectivement estimée à 289 500 € (193 logements éligibles) et 100 500 € (67 logements éligibles).

La configuration des opérations des autres communes membres n'est pas éligible à cette aide.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

II. FINANCES**2.1 budget primitif annexe eau potable**

Le budget s'équilibre à 1 828 702.54 € en fonctionnement et 1 757 014.64 € en investissement. La progression des redevances votées fin 2021 sont prévues pour 6 mois du fait du décalage des cycles de facturation suivant la notification aux fermiers. Pas de nouvel emprunt.

Outre les écritures classiques de reversements, d'amortissements et d'emprunt, il prévoit des dépenses d'entretien/renouvellement ou extension de réseau.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

2.2 budget primitif annexe assainissement collectif

Le budget s'équilibre à 3 259 780.17 € en fonctionnement et 1 599 689.36 € en investissement. La progression des redevances votées fin 2021 sont prévues pour 6 mois du fait du décalage des cycles de facturation suivant la notification aux fermiers. Pas de nouvel emprunt. Outre les écritures classiques de reversements, d'amortissements et d'emprunt, il prévoit des dépenses d'entretien/renouvellement ou extension de réseau.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

2.3 budget primitif annexe assainissement non collectif

Le budget s'équilibre à 62 031.42 € en fonctionnement. Outre les écritures classiques de reversements, il prévoit les seules dépenses de contrôle des systèmes autonomes dont il fait l'objet : 320 contrôles bonne exécution et 33 contrôles périodiques. Il est par ailleurs proposé de ramener le montant du reversement au budget principal à 10 € par contrôle au lieu de 21.10 € actuellement afin d'équilibrer le budget et au vu de la charge moindre qu'il représente maintenant.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

2.4 budget primitif 2022 principal et délibérations associées

2.4.1 taux d'imposition et taxe GEMAPI 2022

Ils demeurent inchangés pour 2022 conformément aux dispositions du DOB. À noter la nouveauté du produit de taxe GEMAPI.

Taxe	Taux 2022
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	31.50 %
Taxe sur les propriétés Foncières Bâties (TFB)	3.00 %
Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties (TFNB): part du produit transféré réforme TP uniquement	4.03 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	13.00 %
Produit GEMAPI	530 000 €

Le conseil valide comme suit les délibérations relatives aux taux d'imposition et taxe GEMAPI:

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

2.4.2 budget principal primitif 2022

En fonctionnement section équilibrée à 23 933 238 €

En investissement section équilibrée à 12 818 147 €

- travaux OT : complément 200 k€ pour aménagement intérieur, piste athlétisme : + 667 k€ pour porter le projet à 800 k€, travaux ADAP : 527 k€, stade Murat : éclairage 120 k€ + club house associations 450 k€, acquisition/revente terrain Pioux : 650 k€ - conteneurs grande capacité phase annuelle : 250 k€ (emprunt), voiries dont ZI : 2.445 M€ (emprunt partiel 1.3 M€), DFCI : 120 k€, habitat aides LLS : 150 k€, fonds de concours : 1.335 M€ (600 k€ dotation classique + 335 k€ dotation exceptionnelle déploiement vidéosurveillance Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Toucas, Solliès-Ville + 400 k€ dotation exceptionnelle Solliès-Pont déplacement ehpad Félix Pey), capital des emprunts : 900 k€

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

2.4.3 attribution des subventions 2022

463 076 € aux associations dont 20 000 € solidarité Ukraine pour l'ONG « JChambon, l'humanitaire pour tous » qui a centralisé les aides au niveau de la grande aire toulonnaise.

Le conseil valide comme suit :

pour : 28

contre : 0

abstention : 0

III. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

3.1 mise à jour du tableau des effectifs - créations de poste

Suite à la réussite à des concours d'agents déjà en place à la CCVG dans un grade conforme à leur emploi, il convient d'apporter la précision correspondante au tableau des effectifs + nouvelles créations pour étoffer les services administratifs.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

3.2 autorisations spéciales d'absence des agents communautaires

Nouvelle ASA : 1 jour / agent / an pour présentation de concours ou examen FPT ; l'autorisation sécable à la ½ journée est accordée selon nécessités de service au vu de la convocation afférente.

Le conseil valide comme suit :

pour : 29

contre : 0

abstention : 0

IV. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – attribution de concession d'aménagement ZAC des Anduès

L'aménageur retenu est proposé suite à la procédure de concession de ZAC engagée. Il s'agit du groupement GGL/VAD.

Le conseil valide comme suit : pour : 28, contre : 1, abstention : 0

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h15.

Pour le Président et par délégation
le Directeur Général

Manuel BÉDROSSIAN

Docteur André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

Affiché le 24/03/22.